



CDEN du 20 juin 2013

**Déclaration de la FSU11
Rythmes scolaires et PEDT**

Même s'il n'est qu'un levier de la démocratisation du système éducatif et de la réussite scolaire, le dossier des rythmes méritait mieux : là où était annoncée une réforme ambitieuse, ne subsistent que le flou et l'impréparation du décret actuel. C'est pour cela que la FSU s'oppose à ce texte. Que les choses soient claires : il ne s'agit sûrement pas pour nous de contester la nécessité d'une réforme mais de remettre en cause à la fois la méthode employée dans sa préparation et les conséquences sur la qualité et les conditions de fonctionnement du service public d'éducation.

Au lieu d'écouter les critiques quasi unanimes contre son décret sur les rythmes scolaires (très largement rejeté au CSE et au CTM), le ministre de l'Éducation a préféré le passage en force. Ce faisant, il a pris la responsabilité de soulever incompréhension et colère chez nos collègues qui se sont fortement mobilisés lors de la journée de grève du 12 février dernier, pour exiger une autre réforme.

Résultat : à l'épreuve du terrain, le ministre enregistre un désaveu cinglant de sa réforme des rythmes. Les chiffres du passage à 4,5 jours en 2013 révélés dans le bilan du SNUipp-FSU sont sans appel : 18,6 % des communes, 22,5 % des écoles, 22,3% des élèves. Dans notre département, c'est aussi le cas puisque c'est le report à 2014 qui est largement majoritaire pour 68 % des communes, 65,5 % des écoles et 66,4 % des élèves. Si les acteurs ont massivement rejeté la réforme en optant pour le report, c'est que l'ampleur des difficultés est réelle. Le cadre de la réforme et son application sont rejetés. Ils ne répondent pas aux attentes et revendications des personnels, soucieux de prendre réellement en compte les besoins des élèves et les conditions de travail et d'apprentissages.

Ce constat est aussi partagé par une majorité de parents d'élèves. D'après le sondage Harris interactive pour le SNUipp-FSU présenté le 20 février, les parents considèrent à 62% que la réforme aurait plutôt tendance à aggraver les inégalités. Les parents d'enfants scolarisés, doutent de la capacité de leur commune à mettre en place une réforme réussie : ils pointent notamment des infrastructures insuffisantes et le manque de personnel qualifié encadrant les activités périscolaires.

S'il suffisait de modifier les rythmes scolaires pour améliorer la réussite des élèves, tous les enseignants de l'Aude signeraient les yeux fermés. Or, tordre le cou à l'échec scolaire ne saurait aucunement se résumer à une question d'emploi du temps. C'est bien la globalité du temps de l'enfant et des conditions d'apprentissages qui doivent être prises en compte.

L'ampleur des reports va laisser cette question des rythmes dans le débat public sur l'École et le ministre serait bien inspiré d'en tenir compte : quand la dérogation devient la norme, c'est que la norme n'est pas bonne ! D'où la nécessité pour le ministre d'abroger son décret sur les rythmes et d'en réécrire un autre qui prenne en considération : les conditions de travail des enseignants, les questions du financement des activités éducatives, de leur gratuité, du recrutement et de la qualification des animateurs,...pour la réussite de tous les élèves ! A défaut, les nouveaux temps éducatifs promis aux enfants par le ministre pourraient bien se transformer en garderie et creuser ainsi des inégalités déjà insupportables en matière d'offre éducative.

108 heures annualisées, aide personnalisée, casse des RASED,...la réforme Darcos de 2008 a très profondément désorganisé l'école, entamé le moral des équipes, aliéné le travail enseignant et spolié d'un an la scolarisation primaire de chaque élève. La refondation Peillon, sous des affichages trompeurs, ne s'inscrit pas, malheureusement, dans la nécessaire rupture avec les politiques menées ces dernières années.

Au lieu de se donner le temps de reconstruire un service public d'éducation solide capable de réussir sa démocratisation en répondant aux exigences de la réussite de tous partout sur le territoire, la refondation Peillon dans son volet « rythmes » va contribuer à creuser les inégalités tout en instaurant – acte 3 de la décentralisation oblige – l'école des territoires au détriment de l'égalité républicaine.

Et pour cause : engluée dans la soumission au pacte budgétaire européen, la politique austéritaire menée par le gouvernement ne donnera pas au ministre de l'éducation les moyens des ambitions affichées, pire une part des missions d'éducation sera transférée aux collectivités locales.

Alors que l'école a besoin, pour assurer ses missions sur tout le territoire, d'enseignants, en nombre, formés, sous statut de la Fonction publique d'Etat, cette réforme s'inscrit dans une logique de « contrat » et de « projet » dont l'étape suivante pourrait être celle de l'embauche d'enseignants contractuels par les collectivités comme cela existe dans d'autres pays.

Pour la FSU, il est tout à fait clair que la logique d'économie budgétaire risque de prévaloir, au détriment de l'intérêt de l'élève si souvent affiché par ceux qui ont plaidé, de façon partisane, pour une application précipitée de la réforme Peillon. Sans ambition forte de l'Etat, comment pourrait-il en être autrement au moment où les ressources des collectivités sont amputées de plusieurs milliards et que la CAF n'imagine pas de financer plus qu'elle ne le fait déjà les activités périscolaires ?

Pour la FSU, l'enseignement obligatoire pour tous les élèves est une priorité, l'Etat en est le garant. Les PEDT ne peuvent, en aucun cas, au nom de l'intérêt supérieur des élèves, dégrader leurs conditions d'apprentissages et les conditions de travail de leurs enseignants.

Afin de sortir de l'impasse et d'éviter un enlèvement paradoxal sur une réforme des rythmes que souhaitent tous les acteurs de l'école, la FSU demande au ministre d'abroger son décret et de remettre l'ouvrage sur le métier afin d'élaborer dans la concertation une réforme réussie. Tout le monde en sortirait grandi.

Par ailleurs, la FSU s'adresse aux écoles dès cette fin d'année et propose de se doter de modalités pratiques d'action dès la rentrée (consultation, pétition, mobilisation, ...) afin de porter avec la profession ses revendications très largement partagées.